



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 68431

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'intérêt qui s'attache à l'instauration d'une journée commémorative pour les victimes de la route. Malgré le développement des campagnes de prévention et l'aggravation des sanctions, la délinquance routière reste un fléau qui aura endeuillé plus de 3 000 familles en 2009. Parmi les victimes, nombreuses sont celles qui ne doivent pas leur sort à la fatalité, aux défaillances techniques ou aux circonstances climatiques, mais bien à des comportements criminels, parfois récidivistes. Pour leurs proches, la douleur s'accompagne de l'amertume de se sentir peu pris en considération par les autorités policières et judiciaires. Aussi, dans l'attente d'une politique pénale spécifique en matière de délinquance routière, comme s'y est engagée la ministre de la justice, les familles éprouveraient, à l'occasion d'une journée nationale de commémoration des victimes de la route, le sentiment de pouvoir partager leur douleur avec la communauté nationale. Il lui demande s'il est favorable à la création de cette journée et, dans l'affirmative, si celle-ci pourrait être fixée au 16 mai, date qui semble avoir la faveur des familles.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68431

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 212

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)